

Adhérent(e) CFDT Vous avez des droits

Une information régulière

Vous recevrez chaque mois CFDT Magazine ainsi que l'info propre du SYMEF et vous avez accès aux informations régionales et fédérales.

Un droit d'expression

Vous serez consulté(e) sur les choix de la CFDT dans votre entreprise en terme de revendications, d'actions syndicales, de signatures éventuelles d'accords...

Une défense personnalisée

La CFDT dispose d'un réseau important de juristes, d'avocats, de conseillers prud'homaux et de militants formés en matière de droit du travail.

Une formation syndicale

Pour mieux connaître vos droits, pour exercer un mandat syndical.

Un crédit d'impôt

les salariés syndiqués bénéficient d'un crédit d'impôt d'un montant égal à 66 % de la cotisation.

La Caisse Nationale d'Action Syndicale

1. Le soutien à l'action
 - Aide individuelle aux adhérents en grève
2. Le soutien aux actions juridiques
 - Le soutien à l'adhérent
 - La défense du droit syndical
 - La défense d'un intérêt général ou collectif
3. Des garanties aux militants
 - L'aide aux victimes de la répression syndicale
 - L'assurance vie professionnelle

J'ADHÈRE À LA CFDT

M Mme

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Tél. domicile :

Portable :

Email :

Date de naissance :

Entreprise :

Adresse de l'établissement :

.....

Tél. Pro :

Email. Pro :

N° de siret de l'entreprise :

Convention collective :

Métallurgie

Code APE :

Services de l'Automobile

(figure sur votre fiche de paye)

Autre

Catégorie : Ouvrier/ Employé Etam Ing/ Cadre

Cotisation mensuelle :

€

Ma cotisation est égale à 1% du net avant prélèvement à la source.

Les syndiqués bénéficient d'un crédit d'impôt d'un montant égal à 66% de la cotisation dans la limite de 1% du revenu.

Signature de l'adhérent(e)

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérent(e)s. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des raisons commerciales ou publicitaires.

Chaque adhérent(e) a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

VOTRE SYNDICAT

PARIS

7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris
Tél : 01 42 03 89 44

CERGY

26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise
Tél. : 01 30 38 47 88

COLOMBES

18 rue de l'indépendance 92700 Colombes
Tél. : 01 42 42 19 94

MANTES

19 rue de la Vaucouleurs 78711 Mantes la ville
Tél. : 01 30 33 15 32

SAINT-DENIS

9 rue Génin 93200 St Denis
Tél. : 01 55 84 41 57

contact@symef.fr

*C'est au niveau du Syndicat
que l'on adhère à la CFDT.*

Le Syndicat organise ses adhérents en sections syndicales dans les entreprises. Il désigne dans les sociétés un représentant de la section ou un délégué syndical.

Chaque Syndicat est régi par des statuts et un règlement intérieur votés par l'ensemble des sections.

Le Syndicat réunit en conseil les représentants des sections pour définir ses positions et ses revendications sur tous les sujets le concernant. Les négociations dans l'entreprise sont de la prérogative des Syndicats qui y sont implantés.

